

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2815>

# **Intervention de la FERC CGT à la multilatérale avec Madame Vidal ministre du MESRI du 22 janvier 2020**

- PUBLICATIONS - Tracts et Communiqués - Déclarations tracts USFE, FERC, CGT -  
Date de mise en ligne : mercredi 22 janvier 2020

---

**Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés**

---

## Déclaration FERC CGT à la multilatérale LPPR au MESRI du 22 janvier 2020

**Les organisations syndicales étaient conviées à une réunion de concertation sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La FERC CGT y a fait la déclaration suivante.**

Dans ce contexte de grève et de mobilisation contre la réforme des retraites par points, la FERC CGT s'est longuement interrogée sur sa participation à cette invitation aujourd'hui. La FERC CGT n'est pas dupe de la volonté d'utiliser toute réunion de « dialogue social » et en particulier des promesses de primes pour tenter de faire avaliser le « système universel de retraites par points ».

Nous répétons depuis des mois que cette réforme, si elle passait, provoquerait une baisse massive des pensions, particulièrement dans notre secteur. Notamment, le passage du calcul des 6 derniers mois au calcul sur toute la carrière induirait une réduction considérable du montant des retraites.

Hier, des annonces du MESRI concernant la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) ont été faites lors des vœux de la ministre. La FERC CGT aurait aimé que les annonces soit faites directement auprès des organisations syndicales.

On veut nous faire croire que l'augmentation des primes compenserait ces pertes.

Les 90 millions d'euros (MEuros) annoncés hier ne sont pas à même de résorber la faiblesse des rémunérations dans notre secteur par rapport à d'autres secteurs de la fonction publique d'Etat. Après un rapide calcul, cela correspond à 37,5 Euros / mois, si c'était versé à tous les personnels, ce qui ne semble pas le cas.

Pour la FERC CGT, l'attractivité des carrières des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) passe par les rémunérations, les conditions de travail et les statuts des personnels.

Les revendications salariales sont légitimes et le rattrapage du pouvoir d'achat des personnels de l'ESR plus que jamais nécessaires. Elles ne sauraient être liées et conditionnées à l'acceptation de tout ou partie du projet de réforme des retraites, ni du projet LPPR.

Pour la FERC CGT, l'augmentation des salaires est un dû, et depuis longtemps. Le ministère lui-même reconnaît enfin que les salaires des personnels de l'ESR ne sont pas à la hauteur ni de leurs qualifications, ni de leurs missions. Nous rappelons avec force **nos revendications de rattrapage des salaires** :

- ▶ augmentation notable de la valeur du point d'indice (quasi gelé pendant 20 ans), les 37,5Euros ne pourront en rien compenser ce gel.
- ▶ revalorisation des primes pour atteindre 30 % de la rémunération pour toutes et tous (les femmes sont les plus discriminées dans l'affectation des primes) -sans attribution « au mérite »-, et dans un deuxième temps leur intégration dans le traitement indiciaire,
- ▶ revalorisation des grilles.

Concernant la LPPR, nous attendons toujours un projet de texte. Les premières annonces qui ont été faites lors des dernières rencontres confirment nos craintes : ce n'est pas une loi qui va améliorer, renforcer, défendre le service public national de l'ESR, comme nous l'aurions souhaité. Au contraire, c'est bien l'individualisation à outrance qui se profilerait : individualisation des personnels via les primes, individualisation des laboratoires, éclatement, régionalisation et mise en concurrence des organismes et des établissements... :

" « tenure track » ou chaire de chercheurs junior, CDI de mission scientifique,

" expansion de l'ANR et faiblesse des budgets récurrents,

" poursuite et développement de la « politique d'excellence » qui ne finance que les plus riches et menace les collectifs de travail,

" menaces statutaires pour tous les corps (enseignant-es-chercheur-ses (EC), chercheur-ses, BIATSS, IT), individualisation des rémunérations...

Avec l'attaque sur le recrutement de fonctionnaire et la poursuite de la politique des appels à projets, la LPPR serait donc une étape supplémentaire de dérégulation : elle fait système avec la loi « Fonction publique », la sélection à l'entrée de l'université, l'augmentation des frais d'inscription, la politique de site et les établissements expérimentaux...

Nous voulons mettre l'accent sur la nécessité d'avoir recours à des recrutements **massifs** de fonctionnaires pour l'ESR (BIATSS, IT, EC et Chercheur-ses) pour assurer les missions et résorber enfin la précarité. Nous sommes opposés à toute mesure qui aggraverait encore la précarité dans notre secteur (35 % officiellement). Nous revendiquons des budgets récurrents pour les établissements et les organismes.

Nous mettons tout en oeuvre pour faire échec à la réforme de la retraite à points. Ce système casserait les bases de la Sécurité Sociale, et appauvrirait les futurs et actuels retraités. Lorsque le projet de retraite à points sera abandonné par le gouvernement, nous aurons toujours la revendication de la hausse des salaires dans notre secteur.

**La FERC CGT rappelle qu'elle exige le retrait de la réforme des retraites par points et le maintien du calcul des pensions sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires. Elle appelle à la grève et à manifester le 24 janvier et jusqu'au retrait.**



Intervention FERC 22 janvier 2020